



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

terrorisme

Question écrite n° 838

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité pour la France et l'Europe de développer de nouveaux médicaments pour faire face aux menaces bioterroristes. Les événements récents nous ont montré que la menace bioterroriste était une réalité. Il est possible d'imaginer que les attaques avec le charbon pulvérulent ne soient que les prémices d'actes de plus grande envergure, avec des agents beaucoup plus dangereux et dévastateurs. Les pouvoirs publics ont, dans l'urgence, paré au plus pressé en achetant des antibiotiques en grande quantité pour traiter la maladie du charbon (dépense française de 230 millions d'euros pour le seul achat d'antibiotique contre la maladie du charbon) et ont engagé une opération de sécurité sanitaire pour remettre à niveau les stocks de vaccins contre la variole. En revanche, il semblerait qu'aucune mesure n'ait été prise pour contrer d'autres menaces sérieuses contre lesquelles il n'existe pas de médicaments, à savoir la toxine du botulisme et la ricine. En effet, il n'existe, en France et en Europe, aucun traitement pour faire face à ces deux toxines pourtant identifiées, depuis de nombreuses années, par des spécialistes civils et militaires comme très dangereuses et constituant des menaces potentielles au même titre que le charbon ou la variole. Seuls les Etats-Unis financent des recherches sur les antidotes à la ricine et disposent de quantités très limitées de sérums antitoxiniques. Il apparaît alors primordial qu'aujourd'hui les pouvoirs publics financent le coût de développement d'antidotes pour lutter contre les menaces bioterroristes (toxine du botulisme, toxine du charbon, ricine, variole...). Dans le souci de rassurer nos concitoyens, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 838

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2700